

Rouen

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

34 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES ASSUJETTIES A LA T.V.A. (L'OMNIA) POUR L'EXERCICE 2022

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 19 h 40 à 20 h 50), Maire.

Mme Caroline DUTARTE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 19 h 23), Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Manuel LABBE, Mme Fatima EL KHILI, M. Sileymane SOW (jusqu'à son départ de la séance à 0 h 35), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY, M. Matthieu de MONTCHALIN, Mme Amèle MANSOURI, M. Frédéric MARCHAND (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 47), Mme Sarah VAUZELLE (représentée par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 0 h 55), M. Nicolas ZUII I, Adjoints au Maire,

Mme Hortense HECTOR, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY après son départ de la séance à 20 h), Mme Elizabeth LABAYE, M. Mohamed BERBRA, M. Mamadou DIALLO, M. Kader FEHIM, M. Christophe DUBOC, Mme Claire GUEVILLE (représentée par M. Jean-Pierre TREDET jusqu'à 1 h 25, après son départ de la séance à 0 h 10), M. Cyrille MOREAU (représenté par M. Samuel de GENTIL-BAICHIS jusqu'à son arrivée en séance à 19 h 10), M. Stéphane MARTOT, Mme Marie FOUQUET, Mme Marie DESBORDES, Mme Christine de CINTRE (représentée par Mme Elizabeth LABAYE jusqu'à son arrivée en séance à 18 h 55 et par M. Adrien NAIZET après son départ de la séance à 22 h 40), M. Thibaut DROUET, Mme Zohra AMIMI, Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU, M. Adrien NAIZET (représenté par Mme Christine de CINTRE pendant son absence de 21 h 35 à 21 h 55), M. Samuel de GENTIL-BAICHIS, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Mme Louisa MAMERI, M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE, M. Bruno DEVAUX (à partir de 19 h 05), Mme Hayet ZERGUI, M. Pierre-Antoine SPRIMONT, Mme Marine CARON (représentée par Mme Félicie RENON jusqu'à son arrivée en séance à 18 h 40), Mme Marie BERRUBE, Mme Félicie RENON, M. Jean-Pierre TREDET (jusqu'à son départ de la séance à 1 h 25), Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : Mme Laura SLIMANI (représentée par M. Jean-Michel BEREGOVOY), M. Jean DE BEIR (représenté par M. Stéphane MARTOT), M. Yves SORET (représenté par M. Thibaut DROUET), Mme Françoise LESCONNEX (représentée par M. Christophe DUBOC), Mme Blandine DI FALCO (représentée par Mme Marie FOUQUET), M. Pierre-Yves ROLLAND (représenté par Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHOU), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par M. Manuel LABBE), Mme Marie ATINAULT (représentée par M. Nicolas ZUII I), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Nicolas LEVARAY (représenté par Mme Fatima EL KHILI), Mme Enora CHOPARD (représentée par M. Frédéric MARCHAND jusqu'à 21 h 47 puis par M. Cyrille MOREAU), Mme Sophie CARPENTIER (représentée par Mme Hayet ZERGUI), M. Guillaume CHAROULET (représenté par M. Pierre-Antoine SPRIMONT).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2023
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

34 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES AMENAGEES ASSUJETTIES A LA T.V.A. (L'OMNIA) POUR L'EXERCICE 2022

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget annexe des Locations Immobilières Aménagées (L.I.A.) assujetties à la T.V.A. de la Ville pour l'exercice 2022.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La Ville de Rouen a été retenue comme collectivité expérimentatrice¹ de la production de ce document dès 2022, l'ensemble des collectivités étant tenu de l'adopter en 2024.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le budget annexe des Locations Immobilières Aménagées créé en 2001 permet de récupérer par la voie fiscale de droit commun la T.V.A. acquittée sur les travaux menés dans le cadre de ce budget, en raison de la nature concurrentielle de l'activité à laquelle ils participent.

La principale opération comptabilisée au titre de ce budget annexe pour l'année 2022 concerne la poursuite des travaux d'amélioration et de rénovation du complexe cinématographique OMNIA.

Le compte financier unique pour le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. est clôturé avec les résultats ci-après :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

L'analyse par chapitre des mouvements² de dépenses et de recettes réalisés en 2022 fait apparaître un niveau de recettes de 1.145.319,10 € et un niveau de dépenses de 187.420,96 €.

¹ La Ville de Rouen s'est portée candidate et a été retenue par les services de l'Etat pour l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 au cours de l'année 2020 pour mise en œuvre en 2021 et une expérimentation du CFU en 2022.

² Mouvements réels et mouvements d'ordre additionnés et hors résultat de fonctionnement reporté.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2022
011 - Charges à caractère général	19 768,75
012 - Charges de personnel	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,50
656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66 - Charges financières	8 156,71
67 - Charges exceptionnelles	0,00
autres dépenses réelles	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	27 925,96

023 - Virement à la section investissement	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 495,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	159 495,00

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	187 420,96
-------------------------------------	-------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	957 898,14
-----------------------------------	-------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2022
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	
73 - Impôts et taxes	
74 - Dotations, subventions et participations	1 143 285,60
75 - Autres produits de gestion courante	2 033,50
76 - Produits financiers	
77 - Produits exceptionnels	
Autres recettes	
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	1 145 319,10

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	0,00

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	1 145 319,10
-------------------------------------	---------------------

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2022 s'élève à 957.898,14 €.

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement clôture avec un déficit de 970.096,88 €, qui sera financé par le résultat de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2022 tel qu'arrêté ci-dessus.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2022
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	4 393 716,89
23 - Immobilisations en cours	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 - Subventions d'investissement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 131 500,00
26 - Participations et créances rattachées	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00
445 - Total des opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	5 525 216,89

021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	0,00

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	5 525 216,89
-------------------------------------	---------------------

RESULTAT D'INVESTISSEMENT (HORS 1068)	-970 096,88
----------------------------------------------	--------------------

CHAP BUDGETAIRE	TITRE 2022
13 - Subventions d'investissement	3 195 625,00
16 - Emprunt et dettes assimilées	1 200 000,01
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
10226 - taxe d'aménagement	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
45 - Total des opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	4 395 625,01

021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	159 495,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	159 495,00

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	4 555 120,01
-------------------------------------	---------------------

RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

L'exercice budgétaire 2022 se solde par un excédent global de 101.482,44 €, se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice

Report excédent fonctionnement 2021

(a)

Fonctionnement
957 898,14
15 003,40
972 901,54

Résultat de l'exercice

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

Report excédent investissement 2021

(b)

Investissement
-970 096,88
0,00
98 677,78
-871 419,10

Résultat de clôture 2022 (= a + b)	101 482,44
-------------------------------------------	-------------------

Le résultat de clôture exposé ci-avant sera repris lors du vote de la décision modificative n° 1 (ou budget supplémentaire 2023) du budget annexe du LIA.

Les principaux mouvements de crédits effectués au cours de l'année 2022 au titre de ce budget annexe sont les suivants :

Dépenses :

Investissement : 4.393,72 K€ ont été consacrés au cours de l'exercice 2022 aux travaux de rénovation et de mise en conformité du complexe cinématographique OMNIA.

Ils se décomposent principalement ainsi :

- rémunération du Maître d'œuvre : 149,52 K€ ;
- travaux de climatisation//ventilation 352,80 K€,
- travaux de démolition et gros œuvre : 928,67€,
- travaux de métallerie : 343,72 K€,
- installation des fauteuils et équipements : 564,68 K€,
- Pose des cloisons : 597,11 K€,
- travaux de plomberie : 514,15 K€,
- travaux de peinture et pose des tissus tendus : 226,17 K€,
- installation des sols souples : 183,53 K€,
- travaux de menuiserie : 168,12 K€,
- travaux d'étanchéité et bardage : 92,65 K€.

Une opération de remboursement anticipé d'un emprunt a été réalisée au cours de l'année 2022 pour un montant global de 960.000,00 €.

Ce remboursement anticipé s'est effectué dans le cadre d'une opération de refinancement de plusieurs emprunts détenus par la Ville auprès de la SFIL, dont un contrat comptabilisé au sein du budget annexe des Locations Immobilières Aménagées.

De manière plus classique, le capital des emprunts contractés au titre de ce budget annexe pour le financement d'opérations antérieures a été remboursé à hauteur de 171,50 K€.

Fonctionnement : les dépenses réelles sont composées :

- du remboursement des intérêts (8,16 K€) relatifs aux emprunts contractés pour financer les travaux de rénovation du cinéma,
- de la poursuite du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (19,17 K€) pour le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du cinéma.

Une dotation aux amortissements, d'un montant de 159,50 K€, a quant à elle été comptabilisée en dépense d'ordre de fonctionnement, permettant ainsi de financer une partie des dépenses d'investissement.

Recettes :

Investissement :

Le montant global (3,20 M€) des subventions d'investissement perçues au cours de l'année 2022 correspond aux versements des participations suivantes :

- l'intégralité de la subvention attribuée par la Région Normandie pour un montant de 1,905 M€,
- le solde du fonds de concours – s'élevant à 1,29 M€ - attribué par la Métropole Rouen Normandie, pour un montant global de 1,84 M€.

Un emprunt d'un montant d'1,2 M€, d'une durée de 15 ans et assorti d'un taux d'intérêt de 3,02 % a été contracté auprès du Crédit Agricole en fin d'année 2022.

Exempt de pénalités de remboursement anticipé, cet emprunt pourra ainsi faire l'objet d'un solde définitif lors de la perception des dernières subventions accordées par le Centre National du Cinéma.

Des dotations aux amortissements, recettes d'ordre d'investissement pour 159,50 K€, provenant de la section de fonctionnement permettent également de financer les dépenses de travaux.

Fonctionnement : la recette titrée correspond au versement de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la Ville à hauteur de 1.143,28 K€.

L'augmentation conséquente (+ 913,68 K€) de cette subvention d'équilibre entre les exercices 2021 et 2022 s'explique par la nécessité de financer le remboursement anticipé d'emprunt évoqué plus haut.

Cette subvention d'équilibre retrouve dès 2023 les niveaux versés antérieurement à l'exercice 2022.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir adopter le compte financier unique du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2022, dont les principaux résultats sont rappelés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles de fonctionnement	27 925,96
Recettes réelles de fonctionnement	1 145 319,10
SOUS TOTAL	1 117 393,14
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	159 495,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
SOUS TOTAL	-159 495,00
Résultat de l'exercice 2022	957 898,14
Résultat antérieur reporté 2021	15 003,40
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022	972 901,54
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles d'investissement	5 525 216,89
Recettes réelles d'investissement	4 395 625,01
SOUS TOTAL	-1 129 591,88
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre d'investissement	0,00
Recettes d'ordre d'investissement	159 495,00
SOUS TOTAL	159 495,00
Résultat de l'exercice 2022	-970 096,88
<u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTES</u>	
Résultat antérieur reporté 2021	98 677,78
TOTAL	98 677,78
Résultat de clôture de la section d'investissement 2022	-871 419,10
Résultat de clôture 2022	101 482,44

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- La délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2020 autorisant la candidature de la Ville à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

- L'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Ville de Rouen,

- Le compte financier unique pour l'exercice 2022 du budget annexe des locations immobilières assujetties à la T.V.A. ci-annexé.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la Ville pour l'exercice 2022 concernant le budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- adopte le compte financier unique pour l'exercice 2022 du budget annexe des locations immobilières aménagées assujetties à la T.V.A. annexé à la présente délibération,

2.- constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3.- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

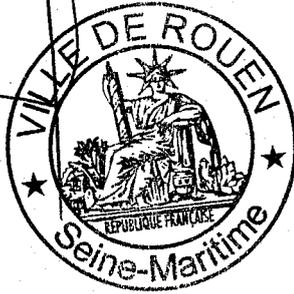
SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles de fonctionnement	27 925,96
Recettes réelles de fonctionnement	1 145 319,10
SOUS TOTAL	1 117 393,14
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	159 495,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
SOUS TOTAL	-159 495,00
Résultat de l'exercice 2022	957 898,14
Résultat antérieur reporté 2021	15 003,40
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022	972 901,54
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
<u>MOUVEMENTS REELS</u>	
Dépenses réelles d'investissement	5 525 216,89
Recettes réelles d'investissement	4 395 625,01
SOUS TOTAL	-1 129 591,88
<u>MOUVEMENTS D'ORDRE</u>	
Dépenses d'ordre d'investissement	0,00
Recettes d'ordre d'investissement	159 495,00
SOUS TOTAL	159 495,00
Résultat de l'exercice 2022	-970 096,88
<u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u>	
Résultat antérieur reporté 2021	98 677,78
TOTAL	98 677,78
Résultat de clôture de la section d'investissement 2022	-871 419,10
Résultat de clôture 2022	101 482,44

La délibération est adoptée.
(44 voix pour : groupe Fier.e.s de Rouen,
groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes,
groupe communiste)
(9 voix contre : groupe Au cœur de Rouen, groupe Ensemble pour Rouen)
(1 abstention : élue non inscrite)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen

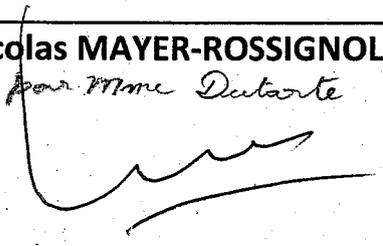
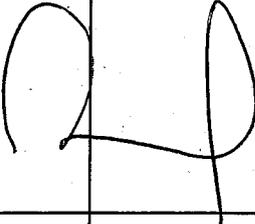
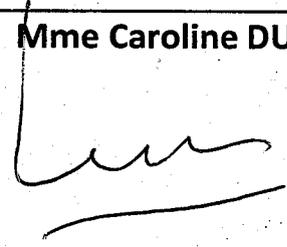
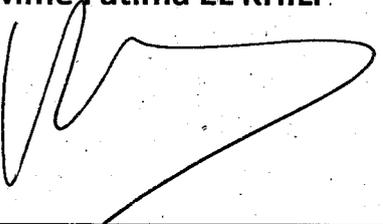
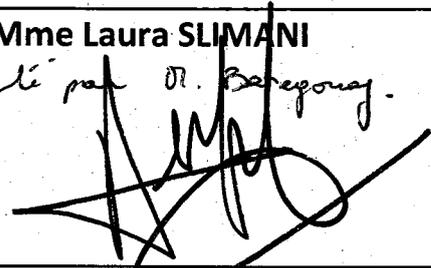
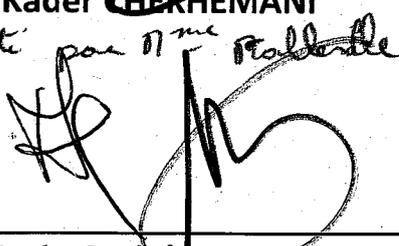
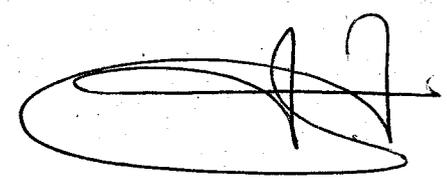
suivent les signatures,



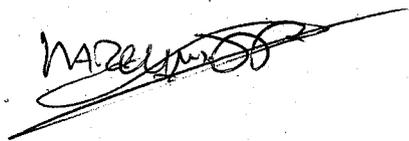
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

SEANCE DU 19 JUIN 2023

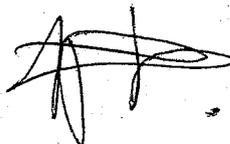
<p>M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL <i>Représenté par Mme Dutarte</i></p> 	<p>M. Manuel LABBÉ</p> 
<p>Mme Caroline DUTARTE</p> 	<p>Mme Fatima EL KHILI</p> 
<p>M. Jean-Michel BEREGOVOY</p> 	<p>M. Sileymane SOW</p> 
<p>Mme Laura SLIMANI <i>Représenté par M. Berégovoy.</i></p> 	<p>Mme Florence HEROQUIN LÉAUTEY</p> 
<p>M. Kader CHEKHEMANI <i>Représenté par Mme Stalder</i></p> 	<p>M. Matthieu de MONTCHALIN</p> 
<p>Mme Marie-Andrée MALLEVILLE</p> 	<p>Mme Amèle MANSOURI</p> 

M. Frédéric MARCHAND



M. Jean DE BEIR

Représenté par M. Dartot

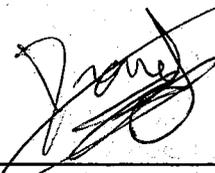


Mme Sarah VAUZELLE

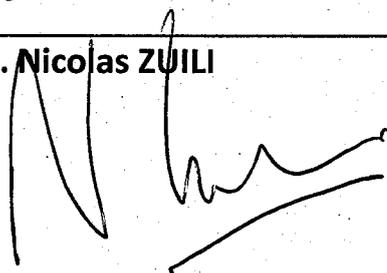


M. Yves SORET

Représenté par M. Drouot



M. Nicolas ZULI



Mme Françoise LESCONNÉC

Représentée par M. Duboc



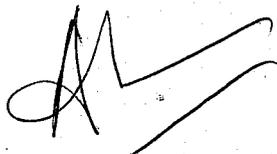
Mme Hortense HECTOR



M. Kader FEHIM

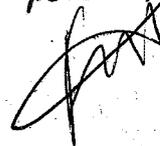


Mme Annie BOULON-FAHMY

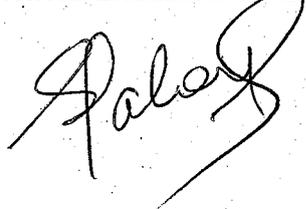


Mme Blandine DI FALCO

Représentée par M. Fouquet



Mme Elizabeth LABAYE

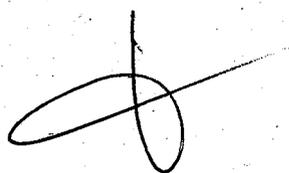


M. Pierre-Yves ROLLAND

Représenté par M. Durand B.



M. Mohamed BERBRA



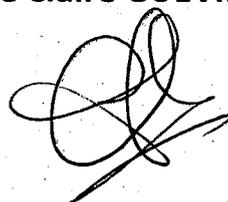
M. Christophe DUBOC



M. Mamadou DIALLO

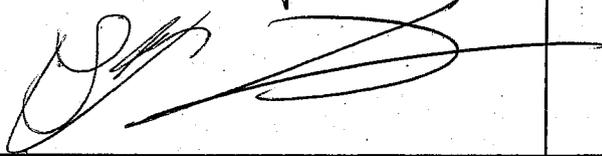


Mme Claire GUÉVILLE

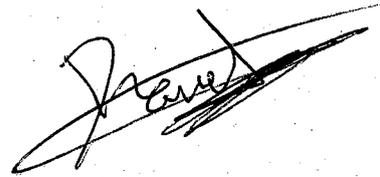


M. Cyrille MOREAU

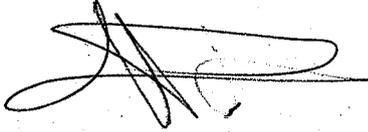
Représenté par M. de Gentil Baichis



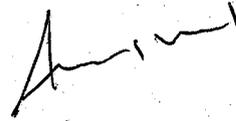
M. Thibaut DROUET



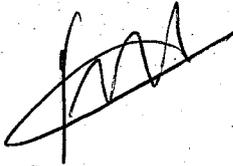
M. Stéphane MARTOT



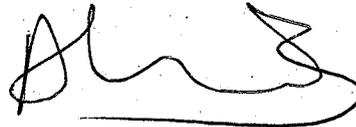
Mme Zohra AMIMI



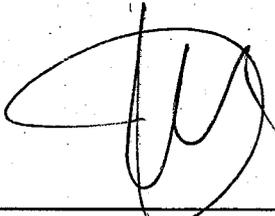
Mme Marie FOUQUET



Mme Aliénor DUREUIL BENSAHOU



Mme Marie DESBORDES

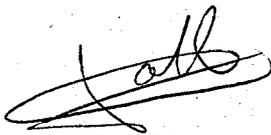


M. Nicolas LÉVARAY

Représenté par M^{me} El Klich



Mme Chloé ARGENTIN

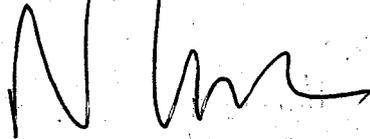


M. Adrien NAIZET



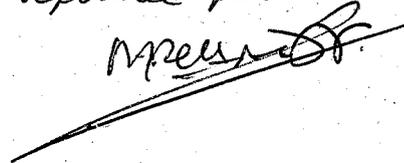
Mme Marie ATINAULT

Représentée par M. Zwid



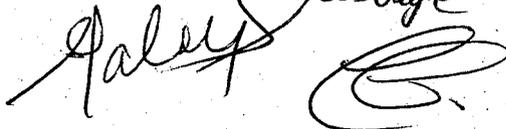
Mme Enora CHOPARD

Représentée par M. Bourchaoui.

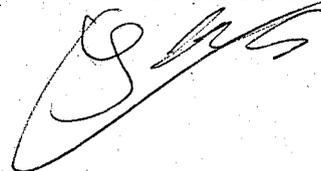


Mme Christine de CINTRÉ

Représentée par M^{me} Kabaye

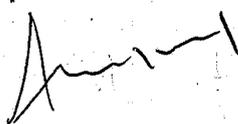


M. Samuel de GENTIL-BAICHIS

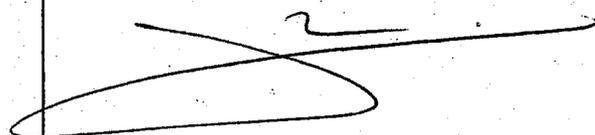


M. Abdelkrim MARCHANI

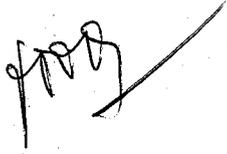
Représenté par M^{me} Amami



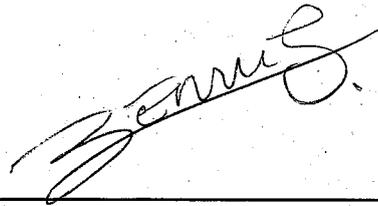
M. Valentin RASSE-LAMBRECQ



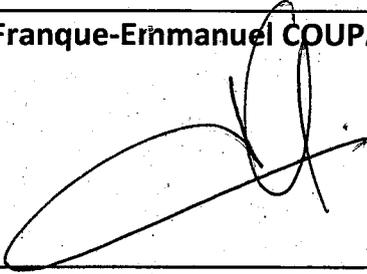
Mme Louisa MAMERI



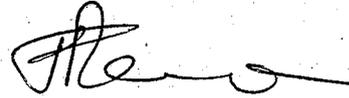
Mme Marie BERRUBÉ



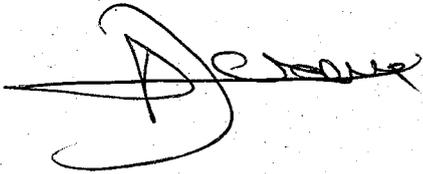
M. Franque-Ermanuel COUPARD LA DROITE



Mme Félicie RENON



M. Bruno DEVAUX



M. Jean-Pierre TREDET



Mme Hayet ZERGUI

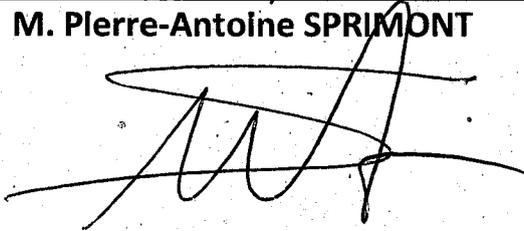


Mme Sophie CARPENTIER

Représentée par M^{me} Zergui

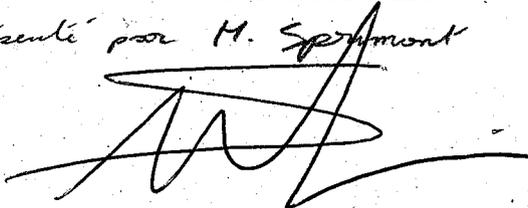


M. Pierre-Antoine SPRIMONT



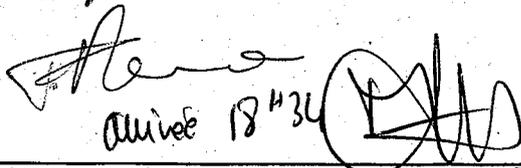
M. Guillaume CHAROULET

Représenté par M. Sprimont



Mme Marine CARON

Représentée par M^{me} Renon.



Arrivée 18^h30